

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOYE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2015

L'an 2015, et le 28 septembre 2015 à 12h30, le Conseil Municipal de Bloye, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HECTOR, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13 Procuration(s) : 4

Présents : Philippe HECTOR, Patrick DUMONT, Cendrine DEBYSER, Gérard RICHART, Bruno DELETRAZ, Sandrine BOUVIER, Corinne SANCHEZ, Laurent SIBILLE, Aurélie ROUSSEAU

Membres absents excusés : 4 (Samuel GRIOT donne pouvoir à Patrick DUMONT, Jean-Pierre ALLEGRET donne pouvoir à Bruno DELETRAZ, Stéphane BOUCHET donne pouvoir à Gérard RICHART, Dominique COPPIN donne pouvoir à Philippe HECTOR), Aurélie GILLET-DUCHER, Séverine FAVERON

Membres absents arrivés en cours de séance : 0

Membres absents non-excuses : 0

Désignation secrétaire de séance : Madame Sandrine BOUVIER est désignée à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 12h30.

Approbation du procès verbal de la séance du 15 septembre 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal du conseil municipal du 15 septembre 2015 : le procès verbal est voté à l'unanimité.

1 Maintien de la fonction de service enregistreur en matière de la demande en logement social et des attributions au niveau national et local

Précurseur dans la centralisation et la gestion partagée des demandes de logement social, la Haute-Savoie est le premier département à s'être engagé dans la mise en place d'un fichier départemental unique PLS.A01L74 pour enregistrer l'ensemble des demandes de logement social.

La décision a été prise du raccordement du Département de la Haute-Savoie au Système National d'Enregistrement (SNE) pour répondre à l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires qui entrera en vigueur le 1er janvier 2016. A partir de cette date, toutes les demandes de logement social seront enregistrées dans le SNE.

La commune peut devenir « service enregistreur » dans le cadre d'une convention à signer

avec l'Etat, qui fixe les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national de demandes de logement locatif social.

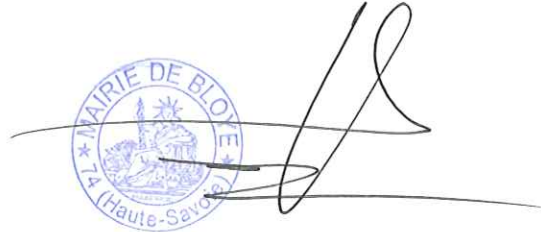
Le fait d'adhérer à ce système d'enregistrement permettra à la collectivité, d'une part, d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement et, d'autre part, de proposer aux administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE A L'UNANIMITE 13 VOIX POUR, de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social,

d'utiliser pour ce faire le nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social

Autorise M. le Maire à signer la convention avec M. le Préfet.

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "LA MAIRIE DE BLOY" at the top and "(Haute-Savoie)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be a stylized name.

La séance est levée à 13h00.